













Fait à Boulogne Billancourt, le 24 mai 2023

## **Accord relatif à la prime d'ancienneté des Salariés non cadres**

ENTRE

**Renault s.a.s., ACI Villeurbanne, Renault Electricity, Alpine Cars, Manufacture  
Alpine Dieppe, Sofrastock International, Société de Véhicules Automobiles de  
Batilly et Renault Software Labs**

Représentées par M. Maximilien FLEURY  
Directeur des Ressources Humaines France



ET

Les organisations syndicales ci-dessous :

C.F.D.T.

représentée par M. Lionel LANGLAIS

POI *Jean-François NANDA*

C.G.T.

représentée par M. Thomas OUVRARD

C.F.E./C.G.C.

représentée par M. Guillaume RIBEYRE



F.O.

représentée par Mme Mariette RIH

